

intérêt plus qu'ordinaire à intervenir. Les seigneuries de la Bresse et de la Dombes ne relevaient nullement du roi de France. Le suzerain titulaire était l'empereur. Acquérir fief de l'autre côté de la Saône, c'était mettre le pied sur le sol étranger, c'était une conquête; il fallait donc ou que Louis-le-Jeune fût bien borné ou qu'il fût bien surchargé d'embarras pour ne pas profiter des propositions de Renaud, La Bresse n'est devenue française que sous Henri IV, au commencement du dix septième siècle ; il la faisait française au douzième.

N'étant pas intervenu ou l'ayant fait d'une manière inefficace, Renaud III fut obligé à composition. Humbert de Beaujeu eut, pour sa part, les châteaux de Thoissey et de Lent, rançon d'Ulrich (1).

Ainsi, pour résumer, la maison de Beaujeu possède, de l'autre côté de la Saône, à la fin du douzième siècle, Riottier, Montmerle, une partie de Châllillon, Saint-Trivier, le Valromey, Thoissey et Lent; de toutes ces terres, celle de Riottier seule datait du onzième siècle.

La maison de Villars n'eut, à notre connaissance, que peu de relations, dans ce siècle, avec celle de Beaujeu. On cite un seul acte par lequel Etienne de Yillars remet en *alleu* à Humbert-le-Jeune, sire de Beaujeu, le château de Monteil et le reprit immédiatement en *fief* (2).

Nous avons essayé de résumer succinctement l'histoire du Beaujolais au XII^e siècle.

Pour cela nous avons retracé :

1^o Le mouvement général qui entraînait dans la féodalité ce qui restait d'alleux ou terres libres, révolution à la fois territoriale et sociale.

(1) Cachet, p. 13. — *Art de vérifier les dates*.

(2) Louvet, *Hist. Man.* 4^e partie, chap. VII.